



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE
L'ENFANCE



« CONSULTATION MINISTERIELLE SOUS-REGIONALE
SUR LA MISE-EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION
ONUSIENNE 69/150 INTERDISANT LES MUTILATIONS
GENITALES FEMMINES »

26 - 27 AVRIL 2016

LIEU : DAKAR - CONSEIL ECONOMIQUE SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE (CESE)

DISCOURS DE
MADAME MARIAMA SARR
MINISTRE DE LA FEMME, DE LA
FAMILLE ET DE L'ENFANCE

- **Mesdames, Messieurs les Ministres en charge de la Femme, de la Santé et de la Justice des pays membres de la CEDEAO**
- **Mesdames, Messieurs les Ministres en charge de la Femme, de la Santé et de la Justice de la République Islamique de Mauritanie;**
- **Mesdames, Messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental ;**
- **Honorables députés ;**
- **Excellences, Mesdames, Messieurs les Représentants du Corps diplomatique ;**
- **Mme Mariam Lamizana, Présidente du Comité Inter- Africain ;**
- **Mme Emma Bonino, fondatrice de NPWJ, ancienne Ministre des Affaires étrangères d'Italie et ancienne Commissaire Européenne ;**
- **Madame la Représentante de la CEDEAO ;**
- **Madame la Représentante de l'Union Africaine ;**
- **Monsieur Paolo Venier, Ambassadeur d'Italie ;**
- **Monsieur le Représentant du Système des Nations Unies ;**
- **Mesdames, Messieurs les représentants des institutions Partenaires techniques et financières ;**
- **Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**
- **Honorables invités, tout protocole respecté.**

La vie sociale est certes marquée par une dynamique de changement permanent, mais certaines pratiques culturelles, telles que les mutilations génitales féminines (MGF), évoluent lentement et les efforts consistant à les éradiquer, se heurtent à de fortes résistances socio-culturelles.

Les MGF, comme le reconnaît la Résolution 69/150 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, sont néfastes et constituent une grave menace pour la santé des femmes et des filles, notamment sur les plans psychologique, sexuel et procréatif. Elles accroissent leur vulnérabilité face au VIH et peuvent avoir des conséquences mortelles pour la mère et le nouveau-né.

A ce titre, Mesdames et Messieurs, je souhaite magnifier l'initiative de cette « consultation ministérielle sous régionale pour la mise-en œuvre de la résolution onusienne 69/150 interdisant les mutilations génitales féminines ».

Je remercie, au nom de son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal et son Premier Ministre, les Ministres de la Femme, de la Santé et de la Justice, des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie, ainsi que les organisations « No Peace Without Justice (NPWJ), le Comité Inter-Africain sur les Pratiques Traditionnelles ayant effet sur la Santé des Femmes et des Enfants (CI-AF) et leurs partenaires, dont principalement le Ministère Italien des Affaires étrangères et l'Agence Italienne de Développement.

Mesdames, Messieurs,

L'article 4 de la Résolution 69/150 exhorte les États à condamner, entre autres, les mutilations génitales féminines, qu'elles soient ou non pratiquées dans un centre médical, à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les filles et les femmes de telles pratiques, en promulguant et en faisant appliquer une législation interdisant cette forme de violence, et à mettre fin à l'impunité.

Nos différents pays sont engagés à l'application de telles mesures.

Le Sénégal, pour sa part, a adopté en 1999, une loi (loi 99-05 du 29 janvier 1999) qui pénalise les MGF. En plus de ce dispositif législatif et pénal, différents mécanismes basés sur l'approche droits humains, la communication et l'éducation ont permis d'importantes avancées sur la voie de l'abandon de l'excision.

Force est de reconnaître que l'engagement du Gouvernement du Sénégal, la mise en œuvre de Plan d'action national, l'adhésion des communautés, l'approche basée sur les droits humains et les normes sociales, la responsabilisation des femmes et des jeunes, le développement formalisé du mouvement d'abandon de l'excision, le dialogue public, inclusif au sein des communautés, la mobilisation des élus locaux, des décideurs sociaux, pour ne citer que ces exemples, ont concouru à faire reculer la pratique de l'excision.

Mais comme je l'évoquais à l'entame de mon propos, les pratiques culturelles, si nocives soient-elles, secrètent les vecteurs de leur auto-protection entretenant leur reproduction.

Aussi, les instruments de lutte sont constamment contournés. Il en découle, assurément, des défis exigeant une plus grande perspicacité dans le choix des stratégies, dans leurs modalités d'application et dans leur portage par une synergie entre acteurs soudés autour d'objectifs communs et de démarches consensuelles standards mettant les communautés au centre des actions.

L'engagement international autour de la lutte contre les MGF à travers la résolution 69/150 est une force mais il faut reconnaître que les dynamiques régionales et sous régionales constituent le fer de lance.

Nos peuples de la sous région, tout en ayant leurs identités propres partagent en effet, certaines pratiques et sont impliqués dans des échanges matrimoniaux qui peuvent influencer sur les décisions des familles à abandonner l'excision ou défier les lois qui l'interdisent.

La rencontre consultative est ainsi un espace d'échanges et de propositions qui vont certainement ouvrir de nouvelles orientations en phase avec cette importante résolution onusienne.

Je voudrais à cet égard, vous dire, Mesdames et Messieurs, que le contexte du Sénégal, à l'instar d'autres pays est réceptif pour accueillir vos propositions aussi novatrices qu'elles soient, pour éradiquer ce type de violences à l'endroit des femmes et des filles.

Permettez-moi de m'appesantir quelque peu, sur le contexte résolument favorable du Sénégal.

En effet, son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République a lancé le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui constitue aujourd'hui le cadre de développement durable à travers lequel, le Gouvernement engage des « ruptures qui permettront d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement, en perspective d'«**Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit**».

Les orientations et axes stratégiques intègrent, entre autres, « la protection des droits et libertés, le combat contre l'injustice, la protection des plus faibles, la promotion de la démocratie, la transparence et l'équité, l'inclusion sociale, la lutte contre les disparités.

Pour une Justice moderne, la réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale ainsi entamée, va renforcer les mesures de protection des droits des personnes.

L'espoir d'un progrès social sous la devise que « transformer le Sénégal est possible » en faveur d'une société plus juste et plus inclusive, une société plus équitable, plus solidaire, doit entretenir notre conviction que bannir les MGF de nos pratiques sociales est à notre portée.

Nos pays frères partagent cet idéal. Aussi, consolidons nos forces en faveur d'un monde avec zéro cas de Mutilations Génitales Féminines.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie en souhaitant pleins succès à vos travaux et un excellent séjour à Dakar.

Je déclare ouverte la « **consultation ministérielle sous régionale pour la mise-en œuvre de la résolution Onusienne 69/150 interdisant les mutilations génitales féminines** ».

Je vous remercie de votre bien aimable attention.